

La réforme française de la carte judiciaire

Cette réforme vise à réorganiser les 1200 juridictions (tribunaux de grande instance, tribunaux de commerce, tribunaux pour enfants, cour d'appel, etc.) actuellement répartis sur 800 sites.

Elle est programmée sur 3 ans : elle commencera en 2008 par la mise en place des pôles d'instruction prévus par la loi du 5 mars 2007 tendant à renforcer l'équilibre de la procédure pénale.

Ceux-ci seront dans un premier temps composés de deux juges d'instruction, puis de trois à partir de 2010.

La refonte des tribunaux de commerce et d'instance interviendra en 2009, celle des tribunaux de grande instance en 2010.

Après avoir annoncé le 9 octobre 2007 que la nouvelle carte judiciaire serait dévoilée au fur et à mesure de ses déplacements dans les différentes cours d'appel, le ministre de la justice a récemment reporté à une date indéterminée la réunion du Comité consultatif sur la carte judiciaire.

Installé au mois de juin par le ministre, il se compose des représentants des différentes professions judiciaires, magistrats et avocats, qui dénoncent une absence de concertation et réclament des mesures d'accompagnement social de la réforme.

En ce qui concerne les avocats dont les cabinets seront directement impactés par la suppression d'un tribunal de grande instance, le ministre s'est engagé sur un mécanisme d'indemnisation individuelle.

Il pourra s'agir de mesures fiscales pour faciliter le regroupement des structures d'exercice, d'une indemnisation pour perte de clientèle et de chiffre d'affaire, de compensations et d'aides financières en cas de fermeture du cabinet pour ceux qui seront contraints de réorienter leur carrière, d'une intégration dans la magistrature avec prise en compte de leur ancienneté dans la profession d'avocat.

Il a été rappelé à cette occasion que la profession d'avocat ne revendiquait pas l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans et que la polémique qui s'est instaurée sur ce sujet n'a pas d'objet.

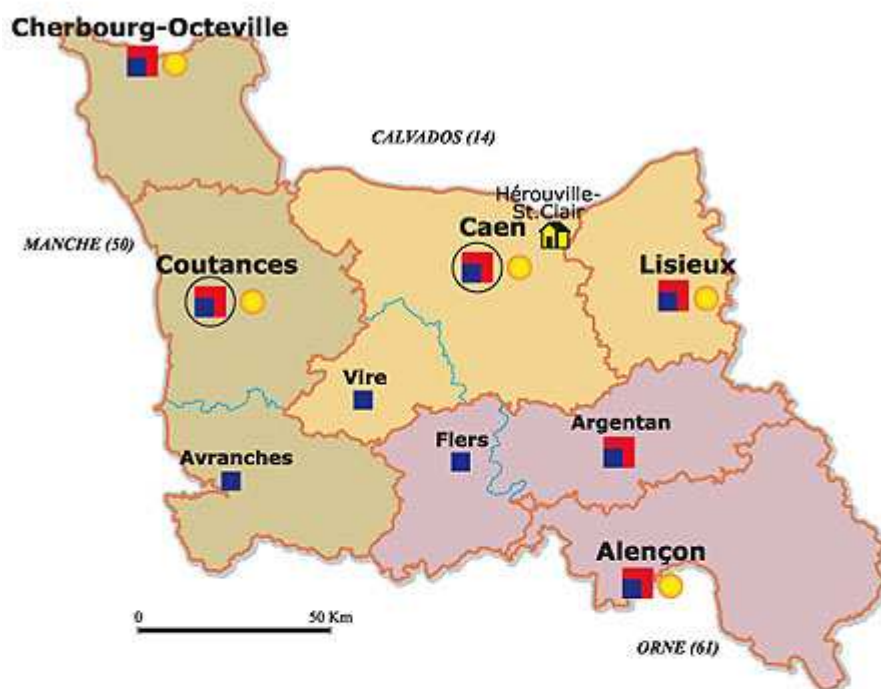
Cas pratique concernant le projet de réforme dans les ressorts des Cours d'Appel de CAEN et de ROUEN

Carte judiciaire de la Cour d'appel de Caen

Cour d'appel de Caen - Carte actuelle

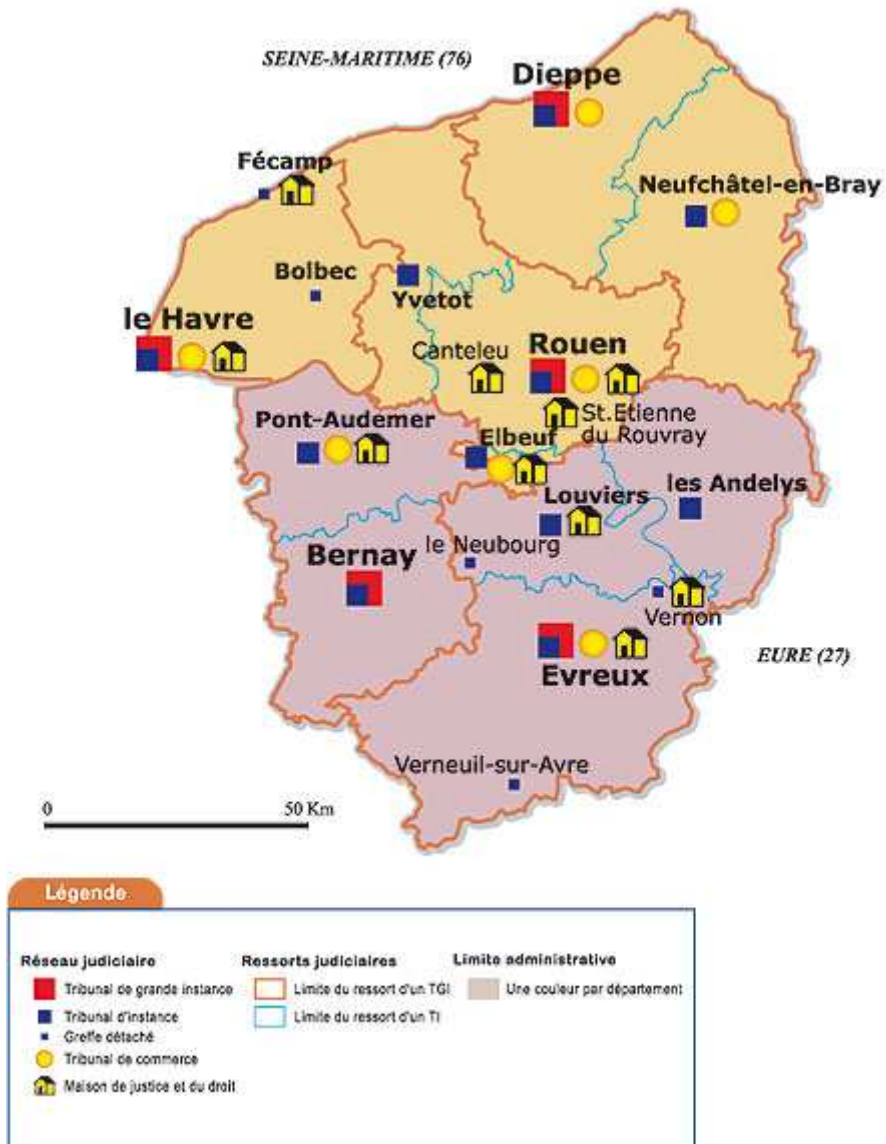


Cour d'appel de Caen - Nouveau schéma d'organisation

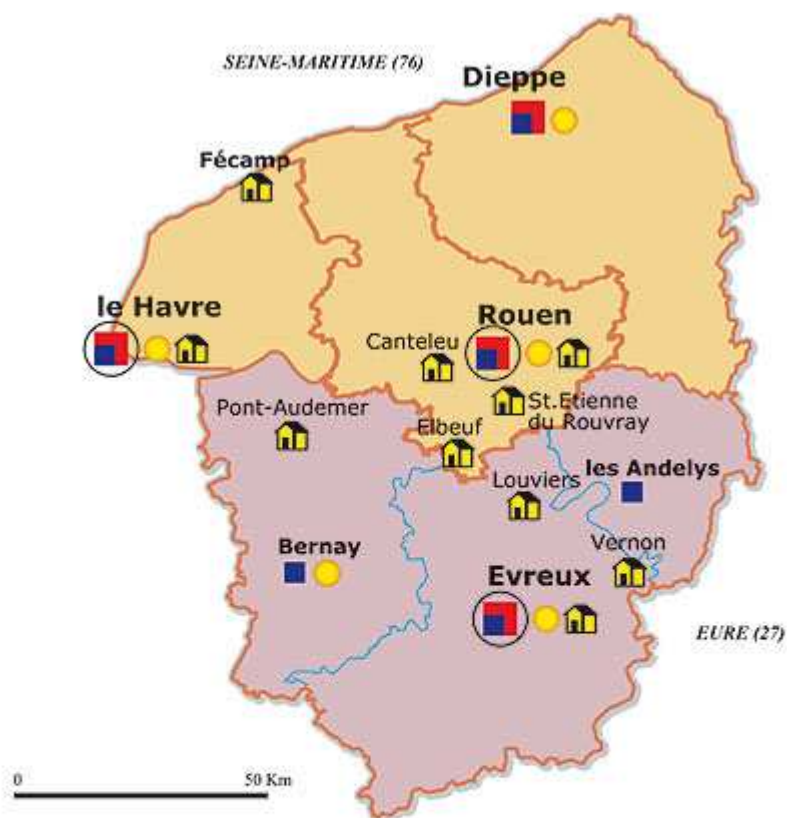


Carte judiciaire de la Cour d'appel de Rouen

Cour d'appel de Rouen - Carte actuelle



Cour d'appel de Rouen - Nouveau schéma d'organisation



Légende		
Réseau judiciaire	Ressorts judiciaires	Limite administrative
Tribunal de grande instance	Limite du ressort d'un TGI	Une couleur par département
Pôle de l'instruction	Limite du ressort d'un TI	
Tribunal d'instance		
Tribunal de commerce		
Maison de justice et du droit		